

## industries méditerranée

Industries Méditerranée est la représentation unifiée de l'industrie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle regroupe des branches professionnelles et interindustrielles : Union des Industries et des Métiers de la métallurgie, France Chimie, Union Maritime et Fluviale, Polyvia, Union Française de l'Electricité, Union Française des Industries Pétrolières Energies et Mobilités, Union nationale des Industries de carrières et matériaux de construction, Association Régionale des Industries Alimentaires Sud, Fibois, Fask, Toulon Var Technologie en associant les acteurs économiques du territoire. Industries Méditerranée représente France Industrie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Avec 467 367 emplois salariés directs et indirects, l'industrie représente 32% de l'emploi salarié privé de la région (source CCIAMP).

### Contact : Industries Méditerranée

Adresse : Tour Méditerranée – 65  
avenue Cantini – 13006 Marseille  
T +33 4 96 20 83 50  
Site Internet :  
<https://industriesmediterranee.fr>

## Le point de vue de Industries Méditerranée

### EN BREF.

**Industries Méditerranée soutient le Schéma Décennal de Développement du Réseau et notamment l'inscription de la zone Fos-Berre dans les priorités P1 proposées par RTE.**

**La France, et en particulier la zone industrielle du Golfe de Fos et de l'Étang de Berre, est au cœur d'une transition industrielle et énergétique majeure. Elle est aujourd'hui à la croisée des chemins pour réussir la décarbonation des sites existants et réduire la pollution de l'air, réussir l'implantation d'une nouvelle industrie décarbonée dans des secteurs innovants et stratégiques, donner la possibilité à la région et à la France de développer son économie pour créer des emplois, éviter la récession industrielle et ainsi assurer sa pérennité. L'approvisionnement électrique est une nécessité absolue pour la réussite de ces projets.**

En juillet 2025, à l'issue du grand débat de zone Fos Berre organisé par la CNDP, ce sont 51 projets que l'Etat a identifiés sur ce territoire, représentant près de 20 milliards d'euros d'investissement à l'horizon 2030.

Par ailleurs, le territoire Fos-Berre se distingue par ses capacités d'innovation. Il concentre de façon inédite des savoirs faire et des projets, comme nulle part ailleurs en France, capables de donner au pays des avantages concurrentiels essentiels dans la compétition mondiale.

La réussite de la transition industrielle de ce territoire est cruciale : il s'agit de garantir la souveraineté industrielle de la France et de l'Europe, tout en basculant vers une industrie et une économie décarbonées.



**L'approvisionnement électrique par la ligne aérienne THT 400kV Jonquières-Saint-Vincent/Fos-sur-Mer: une nécessité absolue pour la décarbonation de la région et la souveraineté de la France.**

**La transition vers la neutralité carbone implique une électrification massive des procédés industriels. Cette énergie doit être sécurisée, fiable, compétitive, et décarbonée. A date, la concrétisation des projets industriels complétant les besoins régionaux, ne peut passer que par la réalisation d'une ligne THT 400kV aérienne entre Jonquières-Saint-Vincent et Fos-sur-Mer, solution technique fiable, permettant de sécuriser les investissements, apportant une solution pérenne, et réalisable dans les délais attendus.**

### **1. Un besoin accru en électricité pour décarboner l'industrie et les usages avant 2030**

Les industriels se sont engagés dans la baisse de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre pour respecter les engagements de l'Etat et de l'Europe sur la transition énergétique. Mais leur consommation électrique pourrait doubler pour permettre la sortie des énergies fossiles. L'électricité en France est décarbonée à 99% et constitue un levier puissant de décarbonation de notre pays.

A date, la concrétisation des projets industriels de Fos/Berre nécessite 4400 MW de Puissance électrique d'ici 2030 (scenario median DREETS). Ce besoin est à mettre en comparaison avec la capacité d'accueil très limitée du réseau actuel : 600 MW, pouvant passer à 1200 MW avec renforcements ponctuels. La construction d'une nouvelle ligne THT 400kV apporterait 3700 MW, qui pourront satisfaire 2/3 des besoins industriels et des autres usages seulement.

Les besoins en puissance électrique pour les industriels doivent être satisfaits d'ici 2030 au risque que les projets ne se

fassent ailleurs et conduisent à une situation économique de la région et de la France très dégradée.

Par ailleurs, la plupart de ces projets de nouvelle implantation ou de transformation de l'industrie existante sont liés entre eux. Une puissance électrique insuffisante sur la zone qui entrainerait le rejet d'un projet industriel, entrainerait également la fermeture de plusieurs sites existants dans une réaction en chaîne.

Parmi les 14 solutions alternatives étudiées par RTE, seule la solution de ligne aérienne permet d'apporter la puissance électrique nécessaire avant 2030. Les autres solutions décaleraient la mise à disposition de cette puissance en 2035.

### **2. Un besoin accru en électricité pour assurer la souveraineté industrielle et de Défense de la France.**

Le territoire Fos-Berre se distingue par ses capacités d'innovation et de mise en œuvre industrielle dans des secteurs stratégiques pour la France, capables de donner au pays des avantages concurrentiels essentiels dans la compétition mondiale (exemples : décarbonation de la sidérurgie, industrie de l'hydrogène, industrie de la défense, aéronefs dans la stratosphère, teaming drones - aéronefs , démonstrateur européen racer, micro-électronique, data centers...).

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente une des plus grandes concentrations d'acteurs de la Défense Nationale, que ce soit par ses activités

économiques et industrielles ou par ses activités militaires de défense.

L'armée française et ses industries associées doivent être souveraines et indépendantes au plan énergétique. L'électricité est un bien vital pour la population et représente un élément majeur de la compétitivité du tissu économique et industriel. C'est une composante de la souveraineté nationale.

### **3. Un besoin de sécurisation pour les industriels par un approvisionnement électrique sûr et fiable.**

Les industriels ont besoin d'une électricité fiable. Ils ne peuvent pas supporter des indisponibilités longues sur défaillance d'alimentation électrique sans mettre à mal leur outil de travail et leur compétitivité.

Le rapport ENTSOE du 16/09/2024 sur les indisponibilités des liaisons à courant continu en Europe mentionne un taux d'indisponibilité moyen de 10% (soit plus d'un mois par an) et une moyenne de 10 déclenchements par an. Au contraire, pour une ligne aérienne 400 kV, la tierce expertise indique 0,1 défaut permanent par an pour 100km. La ligne aérienne garantit un approvisionnement fiable au contraire d'une ligne enterrée.

Par ailleurs, un tracé permettant un bouclage du réseau jusqu'à Fos-sur-mer rendrait le réseau plus robuste. Les porteurs de projet ont choisi de s'implanter sur ce territoire pour le foncier disponible, les services apportés par l'existence d'un bassin d'emploi industriel historique, les infrastructures industrielles, la proximité du Grand Port Maritime de Marseille, les possibilités de solutions d'économie circulaire. Ils ne retrouveraient pas ces conditions sur d'autres territoires.

### **4. La nécessité d'une solution pérenne avec une vision à long terme**

La construction d'une nouvelle ligne électrique et l'évaluation de sa capacité

ne doivent pas se faire au regard des seuls besoins actuels des porteurs de projets. La communauté industrielle a besoin d'une solution pérenne et une vision long terme pour consolider l'avenir du territoire et de la France, et permettre l'accueil de nouveaux projets, non identifiés à ce jour, répondant aux attentes fortes de décarbonation des acteurs territoriaux et des habitants. La situation du réseau électrique ne le permet pas aujourd'hui.

Apporter une solution avec une ligne de capacité réduite condamne la région à ne plus pouvoir se développer et se décarboner. Prioriser les projets pour n'en retenir que certains est inconcevable : ce serait positionner la région et la France sur une trajectoire de décroissance et ne pas donner leurs chances aux porteurs de projets.

Au contraire, apporter l'énergie électrique décarbonée suffisante donne la capacité au territoire de se développer.

### **5. Il n'existe pas de solution alternative à la ligne 400 kV répondant au besoin**

Plusieurs étapes de concertation ont déjà été franchies pour le projet de ligne THT 400kV aérienne et permettent à RTE de proposer une mise en service en 2029, pour une puissance de 3700 MW et un coût de 400 M€.

RTE a étudié 14 solutions alternatives : aucune ne permet une mise en service avant 2035 (puisqu'il faut recommencer toute la procédure), une puissance équivalente, et un coût acceptable pour les industriels. Ce qui de fait, empêchera la réalisation de beaucoup de projets engagés.

### **L'approvisionnement électrique bas carbone : une nécessité pour la relance de la dynamique d'emplois**

**Les 51 projets actuellement recensés pourraient conduire à la création de 61200 emplois directs, indirects et induits à l'horizon 2030. A contrario,**

**l'échec ou un retard à transformer les activités existantes entraînerait la suppression de 28800 emplois à l'horizon 2050 (Source Etat).**

### **1. Besoins en Emplois**

Aussi bien les industriels présents sur le territoire, que ceux souhaitant s'implanter, ont besoin de recruter de nouvelles compétences dans les filières clés de la région : aéronautique, microrélectronique, énergie, chimie, défense.

Le besoin net en emplois, correspondant uniquement aux projets identifiés dans le cadre du débat de zone Fos-Berre, se chiffre entre 10000 et 12000 emplois directs et 61200 emplois indirects et induits d'ici 2030 (source Etat). Ces créations d'emplois directs se concentrent principalement dans les nouvelles filières d'avenir et en premier lieu les industries bas carbone et la filière aéronautique puis les activités portuaires, et la sidérurgie bas-carbone.

### **2. L'emploi, un cercle vertueux de développement**

La réalisation des projets industriels profite à l'ensemble du territoire et de la zone. En effet, un emploi industriel génère 1,75 emploi indirect et 3 emplois induits. De plus, les emplois industriels sont en moyenne mieux rémunérés de 37% par rapport aux autres emplois du privé, ce qui augmente le pouvoir d'achat et les retombées économiques. Selon les projections de l'Etat basée sur les projets industriels, la variation totale de l'emploi (direct, indirect, et induit) est comprise entre 15800 et 61200 d'ici 2030.

### **3. Une région avec un taux de chômage important qui doit se saisir de ces opportunités**

Le taux de chômage en France au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 est de 7,7% avec un taux de chômage des jeunes (15-24 ans) de 18%. Cette situation est encore plus accentuée en Provence-Alpes-Côte d'Azur où près d'un jeune (15-24 ans) sur

4 est en situation de demandeur d'emploi. (source INSEE).

La France doit pouvoir se saisir de l'opportunité des projets de ce territoire pour proposer des emplois à ces jeunes en recherche d'emploi et plus largement aux personnes en reconversion.

## **CONCLUSION**

**L'approvisionnement électrique de la zone Sud Est de la France qui se traduit par la réalisation de la ligne THT aérienne 400kV Jonquières-Saint Vincent Fos-sur-Mer, est un préalable indispensable à la souveraineté de la France comme à sa décarbonation avant 2030, en permettant une alimentation électrique fiable, sûre, bas carbone, compétitive.**

Elle permettra :

- De réaliser des projets industriels stratégiques
- De contribuer à la souveraineté industrielle et de la Défense de la France
- De contribuer à la décarbonation des usages et à une diminution de la pollution de l'air
- De créer des emplois dans une région qui compte un taux de chômage des jeunes très important
- De donner un avenir au territoire dans une vision d'aménagement territorial

**Pour toutes ces raisons, Industries Méditerranée soutient le Schéma Décennal de Développement du Réseau et notamment l'inscription de la zone Fos-Berre dans les priorités P1 proposées par RTE.**

